

**Bureau syndical du
 14 Octobre 2021**

**DELIBERATION N° 2021-10-074
 Autorisation de signature de marché- Acquisition de Packmat pk 421 pour les
 installations du Syvadec**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le huit octobre par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	12	12	
Présents : GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et LACOMBE Xavier.			
Absents : MATTEI Jean-François, NEGRONI Jérôme, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le :19/10/2021 et de la publication de l'acte le: 19/10/2021			 <p>pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p> 

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211014-2021-10-074-DE
 Date de télétransmission : 19/10/2021
 Date de réception préfecture : 19/10/2021

Monsieur le Président expose,

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Fournitures et Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres a été fixée au 1^{er} octobre 2021.

Le présent marché a pour objet la fourniture de 2 Packmat PK 421 pour les installations du Syvadec :

- Recyclerie de l'Arinella – Bastia
- Recyclerie de Lucciana - Lucciana

Il s'agit d'un marché ordinaire dont le prix est fixé par une décomposition de prix global et forfaitaire.

La durée de chaque contrat est de 41 mois, garantie incluse. L'estimation budgétaire est de 265.400 €

La commission d'appel d'offres a examiné la seule offre déposée dans le cadre de cette consultation le 14 octobre conformément aux critères d'analyse des offres mentionnées dans le rapport d'analyse des offres et a retenu l'offre de base de la société soumissionnaire sans retenir les PSE proposées.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer le marché d'acquisition de Packmat pk 421 pour les installations du Syvadec avec la société PACKMAT System pour un montant estimatif de 265.008 € HT

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 14 octobre 2021,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président ou son représentant à signer les pièces du marché relatif à l'acquisition de Packmat pk 421 pour les installations du Syvadec avec la société PACKMAT System.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage en publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20211014-2021-10-074-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021